

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*15116568\***

Tribunal de Commerce

**03 AOUT 2015**

CHARLEROI

Greffier

N° d'entreprise : 0445.814.077

Dénomination

(en entier) : **Agence Thewissen**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Chaussée de Charleroi 219 à 6220 Fleurus

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : PV d'Assemblée Générale du 24/07/2015 - nomination d'un nouveau conseil d'administration**

SA« AGENCE THEWISSEN »

Chée de Charleroi, 219 à 6220 HEURUS BCE 0445 814 077

RECONDUCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA« AGENCE THEWISSEN »

L'an 2015, le 24 juillet, à 16 heures, s'est tenue, au siège de la société, une assemblée, générale, Extraordinaire des associés.

Bureau:

La direction et la supervision de la présente assemblée, est assurée par le bureau qui est composée Comme suit:

1. Le Président : Mr Patriok THEWISSEN
2. La scrutatrice : Mme Geneviève THEWISSEN

Composition de l'Assemblée Générale:

L'Assemblée, Générale, est composée, des actionnaires présents ou représentés, dont les noms, prénoms et adresses sont repris dans la liste des présences, déposée auprès du bureau. Cette liste Des présences, mentionne, également, le nombre d'actions, dont, par chaque actionnaire déclare Déposer.

La liste des présences, en question, est contresignée, par les membres du bureau, qui en attestent, Ainsi, de l' exactitude. Elle sera annexée au présent procès- verbal, en même temps que les Procurations présentées.

Exposé du Président :

Le Président, expose ce qui suit :

1. La présente assemblée générale, a été convoquée, en vue de délibérer de l'ordre du jour Suivant: "Nomination du nouveau Conseil d'Administration pour une durée de six ans».
2. Etant donné que l' ensemble des vingt-cinq actions (25) sont représentées et que tous les Administrateurs sont présents, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.
3. Tous les actionnaires, présents ou représentés, se sont conformés, aux conditions d'accès a l' Assemblée Générale.
4. Tous les actionnaires, ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces, Mises à leur disposition, conformément au Code des Sociétés.
5. Constatation de la Validité de l'Assemblée: La scrutatrice a vérifié cet exposé préalable et L'assemblée constate qu'il est correct.
6. L'Assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle Peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.
7. Les décisions de l' Assemblée, sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit À une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour :

1. Nomination D'UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

L'Assemblée décide de reconduire les Administrateurs, dont les noms suivent, dans leur

Fonction:

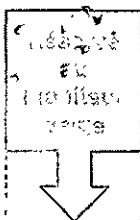
Monsieur Patrick THEWISSEN (NN 560803-165-07) : Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



**Volet B - Suite**

Monsieur Christophe QUESTIAUX (NN 630612-115-17) : Administrateur

Monsieur François DESOMME (NN 730614-063-25): Administrateur

**Dispositions finales :**

Tous les points de l'ordre du jour, ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation, de l'assemblée générale, signé par les Membres du bureau et les actionnaires qui en ont fait la demande.

Signatures,